

De : GNA - David [david@globalnetworkassociates.com]
Date : le 25 mai 2010, 11 h 49
À : Chow, Olivia, députée
Objet : À L' AIDE SVP!!!

Importance : Haute

Madame Olivia Chow, députée
Parti national démocratique
Trinity-Spadina

Madame,

Moi et mes collègues consultants certifiés attendons impatiemment les annonces promises par le ministre Kenney concernant les changements à l'organisme de réglementation actuellement responsable des consultants en immigration.

Je vous conjure de nous aider à faire en sorte que notre organisme de réglementation soit juste, honnête et transparent. Depuis la création de la Société canadienne de consultants en immigration (SCCI), ses membres ont été TENU EN OTAGE par le comité consultatif de la SCCIS.

Les membres à part entière de la SCCI ont mené une lutte perdue d'avance :

- des frais d'adhésion astronomiques de plus de 3 000 \$, alors que les avocats payent environ 1 500 \$, les médecins environ 1 300 \$ et les ingénieurs 200 \$;
- un processus décisionnel extrêmement antidémocratique, et un manque de transparence dans la façon de gérer la SCCI;
- un comité consultatif qui ne rend de comptes à personne;
- des dépenses questionnables pendant les six dernières années – les membres n'ont jamais droit à une pleine divulgation des renseignements financiers;
- l'Institut canadien de la migration (ICM), une ramification de la SCCI, a été créé dans le seul but de canaliser les surplus des frais d'adhésion exorbitants que les membres doivent payer, et de les présenter comme des pertes annuelles d'un million de dollars!
- les membres doivent suivre des cours de perfectionnement professionnel au coût de 2 000 \$ par année, des cours offerts par l'ICM, de qualité INFÉRIEURE, et qui ne sont qu'une VACHE À LAIT pour le comité consultatif de la SCCI. La plupart des programmes de formation sont offerts par le Barreau du Haut-Canada, et tous les cours offerts par la SCCI sont inscrits en permanence sur une LISTE NOIRE afin que le comité consultatif garde le MONOPOLE COMPLET des revenus générés par ces cours;
- des élections tenues de façon antidémocratique et dans un climat d'oppression;
- une violation régulière et systématique de la *Loi sur les sociétés canadiennes*, et l'abolition régulière et flagrante de toute pétition officielle présentée par les membres, sur tout sujet qui ne sert pas les intérêts du comité consultatif de la SCCI;
- les membres sont forcés de voter sur des questions qui ont été déboutées deux ou trois fois dans l'espoir de les faire changer d'idée et de les faire appuyer les intérêts du comité consultatif. Pendant la dernière réunion spéciale, John Ryan, alors président, nous a dit que le comité consultatif était disposé à faire appel à la Cour fédérale du Canada, si nécessaire,

pour que certains changements à la charte, qui sont dans l'intérêt de la SCCI, soient adoptés!!!

- le mépris complet et systématique du comité consultatif à l'égard des nombreuses préoccupations mises de l'avant par les membres de la SCCI;
- si un membre se plaint ouvertement ou critique le comité consultatif de la SCCI, il est immédiatement réprimandé, doit payer une amende, est suspendu ou poursuivi en justice.

EST-CE BIEN DU CANADA QU'IL S'AGIT OU DE L'ALLEMAGNE NAZIE DES ANNÉES 1930???!!!

J'ai écrit personnellement à maintes reprises au ministre Kenney et à tous les membres du Comité permanent de l'immigration (vous y compris) et j'ai toujours reçu que la même formule standard du bureau du ministre, disant que le gouvernement a mandaté la SCCI de réglementer les consultants en immigration au Canada et que cette société est seule responsable de ce qui se passe à l'interne!

De nombreux membres de la SCCI, moi inclus, ont communiqué régulièrement avec les médias régionaux et nationaux dans l'espoir d'attirer l'attention du public sur notre sort, et pratiquement personne ne s'est intéressé à cette histoire. Il semble que quand le gouvernement a mandaté initialement la SCCI, il espérait pouvoir se laver les mains de toute question touchant la réglementation de cette profession, et pensait que le problème disparaîtrait de lui-même. La réalité est qu'il a créé un MONSTRE en autorisant cette profession à S'AUTO-RÉGLEMENTER!!!

Je trouve intéressant de penser que la SCCI devait être basée sur les modèles de système de réglementation gouvernementale en place en Nouvelle-Zélande, en Australie et en Angleterre, mais que le gouvernement canadien a refusé d'agir et d'accepter de réglementer cette profession au Canada. Plutôt, il a laissé à quelques individus corrompus, égoïstes et malhonnêtes le soin de s'en occuper !!!

J'espère fortement que les prochains mois seront porteurs des nouvelles que nous attendons depuis longtemps et que le gouvernement canadien corrigera cette terrible erreur.

Salutations cordiales,

David Weinshtein
Consultant certifié en immigration canadienne
CSIC I.D.: M095208
<http://www.csic-scci.ca/find/all.html>
Global Network Associates
675, chemin Cochrane Drive
Bureau 600
Tour Est, 6^e étage
Markham (Ontario)
L3R 0B8, Canada
Tél. : 905-761-0263/530-2101
Fax : 905-761-0265
david@gnacanada.com

www.globalnetworkassociates.com